

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DES LAURENTIDES**

Procès-verbal de la séance **du conseil** de la municipalité régionale de comté des Laurentides, qui s'est tenue le **17 octobre 2019**, en en la salle Ronald Provost de la MRC des Laurentides, sise au 1255, chemin des Lacs à Saint-Faustin-Lac-Carré.

Étaient absents : monsieur Denis Chalifoux et monsieur Jean-Guy Galipeau.

Étaient présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

André Ste-Marie	maire suppléant de la municipalité de Brébeuf
Anne-Guyline Legault	mairesse de la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides
Benoit Perreault	maire de la municipalité de Val-Morin
Caroline Champoux	mairesse suppléante de la municipalité d'Amherst
Daniel Charette	maire de la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac
Évelyne Charbonneau	mairesse de la municipalité d'Huberdeau
Jean-Léo Legault	maire suppléant de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts
Jean-Philippe Martin	maire de la municipalité de Val-des-Lacs
Jean-Pierre Monette	maire de la municipalité de La Minerve
Kathy Poulin	mairesse de la municipalité de Val-David
Kimberly Meyer	mairesse de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord
Luc Brisebois	maire de la Ville de Mont-Tremblant
Luc Trépanier	maire de la ville de Barkmere
Marc L'Heureux	maire de la municipalité de Brébeuf
Maurice Plouffe	maire de la municipalité de La Conception
Pascale Blais	mairesse de la municipalité d'Arundel
Pierre Poirier	maire de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré
Richard Forget	maire de la municipalité de Lantier
Robert Bergeron	maire de la municipalité de Labelle
Steve Perreault	maire de la municipalité de Lac-Supérieur
Steven Larose	maire de la municipalité de Montcalm

formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Marc L'Heureux.

Étaient également présentes : madame Anne-Marie Charron, technicienne juridique, madame Isabelle Daoust, directrice du service des finances et directrice générale adjointe, madame Isabelle Gauthier, directrice du service juridique et des ressources humaines, madame Karine Yanire, adjointe à la direction générale et madame Nancy Pelletier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Monsieur Marc L'Heureux souhaite la bienvenue à ses collègues. Le quorum étant constaté, le préfet procède à l'ouverture de la séance à 18 h.

**2. Rés. 2019.10.7900
Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Steven Larose, appuyé par le conseiller Pierre Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soumis pour adoption au début de la présente séance soit et est adopté avec le retrait du point 10.1 et l'ajout des points 21.1 et 22.2, à savoir :

- 10.1 Octroi de contrat suivant l'appel d'offres sur invitation visant des travaux de coupe à Saint-Faustin-Lac-Carré (chantier Raquette)
- 21.1 Nomination des représentants pour la négociation de l'entente relative à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge
- 22.2 Desserte policière

ADOPTÉE



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

3. Suivi

Aucun suivi n'est présenté.

4. Direction générale

4.1. Rés. 2019.10.7901

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil des maires tenue en date du 19 septembre 2019

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Monette, appuyé par la conseillère Évelyne Charbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance du conseil des maires tenue en date du 19 septembre 2019 soit et est ratifié.

ADOPTÉE

4.2. Rés. 2019.10.7902

Autorisation de signature d'une entente sectorielle pour le Musée d'art contemporain des Laurentides

CONSIDÉRANT QUE les huit MRC de la région des Laurentides ont unanimement recommandé la participation à l'Entente sectorielle pour le Musée d'art contemporain des Laurentides, laquelle est d'une durée de trois ans;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de mettre en place un comité directeur composé d'un représentant de chacune des parties qui aura notamment pour mandat de veiller au suivi de la présente entente et de convenir d'un cadre de gestion des sommes versées par les parties pour la mise en œuvre de la présente entente;

CONSIDÉRANT QUE chacune des MRC de la région des Laurentides contribuera financièrement à cette entente pour un montant de 7 500 \$, soit 2 500 \$ par année;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides y contribuera par l'entremise du Fonds de développement des territoires;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Pascale Blais, appuyé par le conseiller Luc Brisebois et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la MRC, l'Entente sectorielle pour le Musée d'art contemporain des Laurentides;

ET

QUE le préfet soit désigné à titre de représentant de la MRC dans le cadre du comité directeur de l'entente susmentionnée.

ADOPTÉE

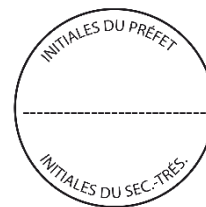
4.3. Rés. 2019.10.7903

Autorisation de signature d'une entente sectorielle pour la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides

CONSIDÉRANT QUE les huit MRC de la région des Laurentides ont unanimement recommandé la participation à l'Entente sectorielle pour la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides, laquelle est d'une durée de trois ans;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de mettre en place un comité directeur composé d'un représentant de chacune des parties qui aura notamment pour mandat de veiller au suivi de la présente entente et de convenir d'un cadre de gestion des sommes versées par les parties pour la mise en œuvre de la présente entente;

CONSIDÉRANT QUE chacune des MRC de la région des Laurentides contribuera financièrement à cette entente pour un montant de 15 000 \$, soit 5 000 \$ par année;



CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides y contribuera par l'entremise du Fonds de développement des territoires;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Évelyne Charbonneau, appuyé par le conseiller Steve Perreault et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la MRC, l'Entente sectorielle pour la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides;

ET

QUE le préfet soit désigné à titre de représentant de la MRC dans le cadre du comité directeur de l'entente susmentionnée.

ADOPTÉE

4.4. Rés. 2019.10.7904
Participation au programme des cadets policiers de la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QUE lors de la saison estivale 2019, la MRC des Laurentides a eu recours aux services de deux cadets policiers dans le cadre d'un programme offert par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les cadets sont en appui à certaines opérations policières, notamment lors d'événements sportifs, culturels ou populaires où des responsabilités variées en matière de prévention leur sont confiées;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche des cadets est prévue pour la saison estivale, soit de la mi-juin à la mi-août 2020;

CONSIDÉRANT QUE la MRC pourrait obtenir les services de deux cadets, au coût de 20 000 \$, soit 10 000 \$ par cadet;

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec assume 50 % des coûts, soit 10 000 \$;

CONSIDÉRANT l'expérience positive vécue lors de la période estivale 2019;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Martin, appuyé par le conseiller Pierre Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides souhaite bénéficier à nouveau du programme des cadets policiers offert par la Sûreté du Québec pour la saison estivale 2020 et qu'à cette fin, une somme de 10 000 \$ soit prévue à même la ristourne 2020 au poste budgétaire 02-290-00441 – Patrouille SQ;

ET

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer tous les documents relatifs aux présentes.

ADOPTÉE

4.5. Rés. 2019.10.7905
Appui à Moisson Laurentides dans le cadre du projet Bâtir pour mieux nourrir

CONSIDÉRANT QUE dans la région des Laurentides, plus de 20 000 personnes, dont près de 8000 enfants, ont recours mensuellement à un service d'aide alimentaire, dont la quasi-totalité des denrées provient de Moisson Laurentides, qui en assure la sollicitation, le recueil, le tri, la préparation et la redistribution;

CONSIDÉRANT QUE Moisson Laurentides, en tant que vaisseau amiral de la chaîne d'entraide alimentaire, approvisionne 82 organismes sur son territoire qui comprend notamment la région des Laurentides;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Laurentides

CONSIDÉRANT QUE Moisson Laurentides est un organisme régional et la seule banque alimentaire de la région des Laurentides, dûment homologuée;

CONSIDÉRANT QUE le manque d'espace est devenu un enjeu important dans les activités quotidiennes de Moisson Laurentides, tant pour l'accueil des nombreux bénévoles que pour l'entreposage, la réfrigération et la congélation des denrées;

CONSIDÉRANT l'importance pour la région des Laurentides du projet de relocalisation dans un bâtiment neuf, permettant de doubler la superficie actuelle de 10 000 pieds carrés pour atteindre 22 954 pieds carrés et mieux répondre à la demande de collecte et de redistribution de denrées tel que présenté dans le document de campagne de financement Bâtir pour mieux nourrir;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Blainville a donné un terrain sur lequel sera construit le nouveau bâtiment, le tout avec un congé fiscal;

CONSIDÉRANT QUE le projet de localisation nécessite un investissement de 4 millions de dollars et que les partenaires du milieu, dont les MRC, seront sollicités;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier prévoit un apport des 9 MRC desservies, de Desjardins, de partenaires d'affaires privés du grand public et de la Ville de Blainville;

CONSIDÉRANT QUE le vaisseau amiral de la chaîne d'approvisionnement alimentaire doit être consolidé si nous voulons par la suite nous concentrer sur des enjeux de distribution territoriale ;

CONSIDÉRANT la disponibilité du Fonds d'appui au rayonnement des régions 2020-2021;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides du 29 mai 2019 et dans laquelle la proposition de monsieur Richard Perreault, préfet de la MRC Thérèse-De Blainville, pour le projet de relocalisation Bâtir pour mieux nourrir – Moisson Laurentides, est appuyée unanimement par les membres dudit conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kimberly Meyer, appuyé par le conseiller Richard Forget et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides demande au Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides de réserver le montant d'un million de dollars du Fonds d'appui au rayonnement des régions 2020-2021 pour la campagne de financement Bâtir pour mieux nourrir représentant la contribution du milieu.

ADOPTÉE

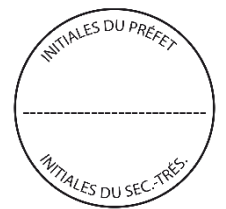
4.6. Rés. 2019.10.7906 Appui financier à la Fondation du Cégep de Saint-Jérôme

CONSIDÉRANT QUE le centre d'études collégiales de Mont-Tremblant, par l'implication de plusieurs intervenants, a un effet bénéfique sur les problématiques de décrochage scolaire et de recrutement de la main-d'œuvre et permet de desservir la clientèle de notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce centre d'études collégiales s'inscrit dans l'offre de services publics préconisée par la MRC des Laurentides dans sa vision de développement et d'occupation dynamique de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE pour signifier l'appui de la MRC à cet important centre d'études collégiales, il y a lieu pour la MRC de répondre favorablement à la demande de contribution financière lancée par la Fondation du Cégep de Saint-Jérôme pour continuer d'alimenter le fonds en vue de financer les équipements dédiés au centre d'études collégiales sur le territoire de la MRC;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Steve Perreault, appuyé par le conseiller Daniel Charette et résolu à l'unanimité des membres présents



QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides s'engage à verser une contribution financière annuelle de 22 000 \$ pour les trois prochains exercices financiers, à la Fondation du Cégep de Saint-Jérôme à titre de contribution au fonds dédié spécifiquement à soutenir financièrement les diverses activités de la Fondation pour les élèves du centre d'études collégiales de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE

5. Gestion financière

5.1. Rés. 2019.10.7907

Liste des déboursés pour la période du 16 septembre au 7 octobre 2019

Il est proposé par le conseiller André Ste-Marie, appuyé par le conseiller Maurice Plouffe et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides autorise et ratifie, le cas échéant, le paiement des sommes identifiées à la liste des déboursés présentée dans le cadre de la présente séance, pour la période du 16 septembre au 7 octobre 2019, portant notamment les numéros de chèque 23 412 au 23 499, au montant total de 497 278,92\$.

ADOPTÉE

5.2. Dépôt des résultats comparatifs pour l'année 2019

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, la secrétaire-trésorière de la MRC des Laurentides dépose deux états comparatifs pour l'année 2019.

Le premier état compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second état compare les revenus et les dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors la secrétaire-trésorière, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

6. Gestion des ressources humaines

7. Informatique et télécommunications

7.1. Rés. 2019.10.7908

Octroi de contrat suivant l'appel d'offres sur invitation visant la fourniture d'un service d'hébergement des courriers électroniques

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a lancé un appel d'offres sur invitation visant la fourniture d'un service d'hébergement des courriers électroniques auprès de trois fournisseurs;

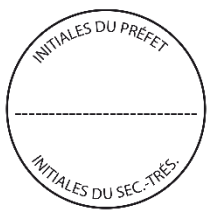
CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu une soumission;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Le Groupe ABI Inc. a présenté la plus basse soumission conforme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Luc Brisebois, appuyé par le conseiller Luc Trépanier et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides octroie le contrat visant la fourniture d'un service d'hébergement des courriers électroniques à l'entreprise Le Groupe ABI Inc. pour un montant de 58 890 \$ plus les taxes si applicables, le tout selon les termes prévus au cahier des charges et à la soumission reçue, pour une durée d'un an, selon les modalités suivantes, à savoir :

- Service d'hébergement : 7,55 \$ / mois par boîte courriel



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

QUE le montant susmentionné soit imputé à même les crédits budgétaires du poste 02-19000-524 – Entretien système informatique;

ET

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la MRC, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

**7.2. Rés. 2019.10.7909
Renouvellement par option du contrat de Service Informatique DL inc. visant la prestation des services professionnels en informatique**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de sa résolution 2018.11.7651, le conseil des maires de la MRC des Laurentides octroyait, pour une durée d'un an, le contrat visant la prestation de services professionnels en informatique à l'entreprise Service Informatique DL inc., laquelle avait présenté la soumission conforme ayant obtenu le meilleur pointage;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat viendra à terme au mois de décembre 2019 et qu'il y a lieu de se prévaloir de l'option de renouvellement de six mois supplémentaires prévue au devis de l'appel d'offres;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Steven Larose, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Monette et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides renouvelle, par option, le contrat visant la prestation de services professionnels en informatique de l'entreprise Service Informatique DL inc. pour une durée de six mois, le tout selon les modalités suivantes :

	Prix forfaitaire proposé (excluant les taxes)
Volet 1 – Banque d'heures (8 heures par semaine)	14 560 \$
	Taux horaire proposé (excluant les taxes)
Volet 2 – Support ponctuel selon les besoins	75 \$
	Prix forfaitaire proposé (excluant les taxes)
Volet 3 – Mise en disponibilité en dehors des heures d'ouverture de la MRC des Laurentides	10 216 \$

ET

QUE les sommes susmentionnées soient imputées au poste budgétaire 02-19000-419 – Honoraires professionnels.

ADOPTÉE

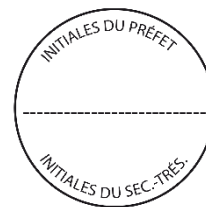
8. Planification et aménagement du territoire

8.1. Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité de planification et de développement du territoire tenue en date du 2 octobre 2019

Il est proposé par le conseiller, appuyé par le conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents

Le compte rendu de la rencontre du Comité de planification et de développement du territoire tenue en date du 2 octobre 2019 est déposé lors de la présente séance du conseil des maires de la MRC des Laurentides.

ADOPTÉE



8.2. **Rés. 2019.10.7910**
Dépôt et acceptation du rapport sur la consultation publique relative aux plans d'aménagement forestier intégré opérationnels des unités d'aménagements 061-51, 064-52 et 064-71

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;

CONSIDÉRANT QUE le 18 février 2019, la direction des opérations intégrées Lanaudière-Laurentides du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a sollicité la MRC d'Antoine-Labelle à titre de MRC responsable de la délégation de la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour la consultation publique sur les Plans d'aménagement forestier opérationnels (PAFI-O) des unités d'aménagement forestier de la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT la tenue des séances de consultation publique les 22 et 29 mai 2019;

CONSIDÉRANT la mise en ligne d'un site Web collaboratif par le MFFP;

CONSIDÉRANT la réception des divers avis émis par les participants à la consultation publique;

CONSIDÉRANT QUE la période de consultation est terminée;

CONSIDÉRANT l'adoption du rapport sur la consultation publique et des recommandations qui l'accompagnent par le conseil des maires de la MRC d'Antoine-Labelle lors de sa séance tenue en date du 24 septembre 2019;

CONSIDÉRANT les modalités prévues dans le cadre de la délégation du PADF;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Steve Perreault, appuyé par le conseiller Steven Larose et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides accepte le dépôt et prenne acte des recommandations du rapport de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels des unités d'aménagement de la région des Laurentides préparé par la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

9. **Schéma d'aménagement - Conformité**

9.1. **Rés. 2019.10.7911**
Approbation des règlements municipaux

CONSIDÉRANT les règlements déposés par les municipalités, conformément aux articles 109.6 et 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du service de la planification et de l'aménagement du territoire suite à l'analyse des règlements soumis;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Steve Perreault, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Monette et résolu à l'unanimité des membres présents

QU'en raison de leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides et aux dispositions du document complémentaire, le conseil des maires de la MRC approuve les règlements tels qu'apparaissant au tableau suivant :



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

	No du règlement	Municipalité	Règlement modifié	Objet de la modification	Règlement de concordance	LAU (article obligeant le dépôt du règlement à la MRC)
1	2019-608	Lac-Supérieur	Zonage No.2015-560	Définir la location en court séjour; Créer les nouvelles zones PA-26, PA-27, PA-28, RE-05, RE-06, RE-07, VA-26, VA-27, VA-28 et VA-29 Modifier les limites de plusieurs zones	N/A	137.2
2	2019-609	Lac-Supérieur	Usages conditionnels No.2013-103	Gérer la location en court séjour par le règlement sur les usages conditionnels	N/A	137.2

ADOPTÉE

10. Terres publiques intramunicipales

10.1. Octroi de contrat suivant l'appel d'offres sur invitation visant des travaux de coupe à Saint-Faustin-Lac-Carré (chantier Raquette)

Sujet retiré.

11. Gestion des matières résiduelles

11.1. Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité de mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles tenue en date du 17 juin 2019

Le compte rendu de la rencontre du Comité de mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles tenue en date du 17 juin 2019 est déposé lors de la présente séance du conseil des maires de la MRC des Laurentides.

11.2. Rés. 2019.10.7912

Octroi de contrat suivant l'appel d'offres public visant l'achat de conteneurs en acier à chargement avant pour la collecte des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a lancé un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) visant l'achat de conteneurs en acier à chargement avant pour la collecte des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu deux soumissions;

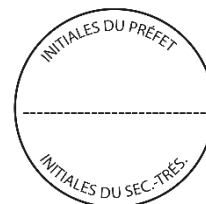
CONSIDÉRANT QUE l'entreprise St-Pie Hydraulique Inc. a présenté la plus basse soumission conforme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Maurice Plouffe, appuyé par le conseiller André Ste-Marie et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides octroie le contrat visant l'achat de conteneurs en acier à chargement avant pour la collecte des matières résiduelles à l'entreprise St-Pie Hydraulique Inc. pour un montant de 77 050 \$ plus les taxes si applicables, le tout selon les termes prévus au cahier des charges et à la soumission reçue;

QUE la MRC soit autorisée à facturer les municipalités locales concernées selon la commande effectuée;

ET



QU'aux fins des présentes, le conseil des maires de la MRC adopte un budget révisé au montant de 77 050 \$ plus les taxes si applicables, comprenant un revenu supplémentaire au poste budgétaire 01-23145-000 – Gestion des matières résiduelles et une dépense additionnelle au poste budgétaire 02-45000-690 – Divers.

ADOPTÉE

11.3. Rés. 2019.10.7913

Autorisation de commande de bacs 360 litres pour les besoins des municipalités d'Amherst, Huberdeau, La Conception, La Minerve, Lac Supérieur et de Montcalm et budget révisé

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution 2018.03.7430, le conseil des maires de la MRC des Laurentides octroyait, à l'entreprise GESTION USD Inc., un contrat pour l'achat de bacs de 360 litres;

CONSIDÉRANT QUE le contrat est valide jusqu'au 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités d'Amherst, Huberdeau, La Conception, La Minerve, Lac-Supérieur et Montcalm souhaitent se procurer des bacs de 360 litres pour répondre à ses besoins;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Monette, appuyé par le conseiller Luc Brisebois et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la MRC des Laurentides commande 126 bacs verts de 360 litres, 168 bacs noirs de 360 litres, 56 roues, 14 tiges et 38 essieux pour la somme de 25 631,80 \$ plus les taxes si applicables, afin de répondre aux demandes des municipalités d'Amherst, Huberdeau, La Conception, La Minerve, Lac-Supérieur et Montcalm;

QUE la MRC soit autorisée à facturer les municipalités susmentionnées selon les commandes effectuées;

ET

QU'aux fins des présentes, le conseil des maires de la MRC adopte un budget révisé au montant maximal de 25 631,80 \$ plus les taxes si applicables, comprenant un revenu supplémentaire au poste budgétaire 01-23145-000 – Gestion des matières résiduelles et une dépense additionnelle au poste budgétaire 02-45000-690 – Divers.

ADOPTÉE

11.4. Rés. 2019.10.7914

Autorisation de commande de bacs 1 100 litres pour les besoins de la municipalité de Labelle et budget révisé

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution 2018.03.7431, le conseil des maires de la MRC des Laurentides octroyait, à l'entreprise GESTION USD Inc., un contrat pour l'achat de bacs de 1100 litres;

CONSIDÉRANT QUE le contrat est valide jusqu'au 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Labelle souhaite se procurer des bacs de 1100 litres pour répondre à ses besoins;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robert Bergeron, appuyé par le conseiller Daniel Charette et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides autorise la commande de 7 bacs verts de 1100 litres et de 7 bacs noirs de 1100 litres pour la somme de 6 287,40 \$ plus les taxes si applicables, afin de répondre à la demande de la municipalité de Labelle;

QUE la MRC soit autorisée à facturer cette municipalité selon la commande effectuée;

ET



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Laurentides

QU'aux fins des présentes, le conseil des maires de la MRC adopte un budget révisé au montant maximal de 6 827,40 \$ plus les taxes si applicables, comprenant un revenu supplémentaire au poste budgétaire 01-23145-000 – Gestion des matières résiduelles et une dépense additionnelle au poste budgétaire 02-45000-690 – Divers.

ADOPTÉE

12. Environnement et gestion des cours d'eau

12.1. Rés. 2019.10.7915

Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC)

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, le gouvernement québécois souhaite mettre en place un ensemble d'outils qui contribueront à l'atteinte des objectifs du Québec en matière d'adaptation aux impacts des changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le ministère de la Sécurité publique ont la responsabilité de soutenir les collectivités québécoises dans leurs initiatives de réduction des gaz à effet de serre, d'adaptation aux changements climatiques et d'aménagement durable de leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE ces deux ministères ont mis en place le Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC) afin de rendre plus résilient le milieu municipal face aux effets des changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du PIACC est de soutenir les organismes municipaux dans leurs démarches d'appréciation des risques et des occasions de développement liés aux changements climatiques et d'accroître l'intégration de mesures d'adaptation dans leur planification municipale;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides, en partenariat avec les MRC d'Antoine-Labelle, d'Argenteuil et des Pays-d'en-Haut, souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du PIACC pour la réalisation du projet Plan d'adaptation aux changements climatiques et intégration de mesures dans la planification;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière au PIACC est de 720 000 \$ pour un projet de 1 118 000 \$ et que les quatre MRC peuvent obtenir une contribution de 312 000 \$ du Fonds d'appui au rayonnement des régions;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Martin, appuyé par le conseiller Jean-Léo Legault et résolu à l'unanimité des membres présents

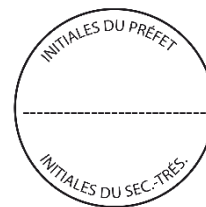
QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides autorise la MRC d'Antoine-Labelle à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC) pour le projet Plan d'adaptation aux changements climatiques et intégration de mesures dans la planification;

QUE conditionnellement à l'obtention d'une subvention du PIACC et du Fonds d'appui au rayonnement des régions, la MRC s'engage à investir le montant résiduel associé à sa part des frais;

ET

QUE le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tout document relatif à cette demande et à ce projet.

ADOPTÉE



12.2. Rés. 2019.10.7916

Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Municipalité pour l'innovation climatique

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, le gouvernement québécois souhaite mettre en place un ensemble d'outils qui contribueront à l'atteinte des objectifs du Québec en matière d'adaptation aux impacts des changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le ministère de la Sécurité publique ont la responsabilité de soutenir les collectivités québécoises dans leurs initiatives de réduction des gaz à effet de serre, d'adaptation aux changements climatiques et d'aménagement durable de leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE ces deux ministères ont mis en place le Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC) afin de rendre plus résilient le milieu municipal face aux effets des changements climatiques;

CONSIDÉRANT QU'une demande de financement par la MRC d'Antoine-Labelle au PIACC sera déposée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'élaboration d'un plan d'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à produire un portrait des actions actuelles, de même qu'à produire un plan d'adaptation aux changements climatiques (appréciation des risques et des occasions de développement) et à intégrer des mesures d'adaptation dans des documents de planification de la MRC, dont notamment le schéma d'aménagement et de développement, le schéma de couverture de risque, le schéma de sécurité civile à venir, le règlement concernant l'écoulement des eaux et plan stratégique;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds municipal vert offre également une possibilité de financement d'un tel projet via son programme Municipalité pour l'innovation climatique et qu'il est pertinent qu'une demande soit également déposée en vertu de ce programme pour la réalisation du projet d'élaboration d'un plan d'adaptation aux changements climatiques;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Monette, appuyé par la conseillère Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides autorise le dépôt d'une demande de financement dans le cadre du programme Municipalités pour l'innovation climatique du Fonds municipal vert, pour la réalisation d'un plan d'adaptation aux changements climatiques régional;

ET

QUE la MRC autorise le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout document relatif à ce projet.

ADOPTÉE

12.3. Rés. 2019.10.7917

Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique

CONSIDÉRANT les récentes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui constatent l'urgence de réduire les émissions et de déployer des mesures d'adaptation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies qualifie le changement climatique d'amplificateur de menaces à la paix et à la sécurité;

CONSIDÉRANT QU'au cours des dernières décennies, l'évolution du climat a eu un impact sur les systèmes naturels et humains de tous les continents;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Laurentides

CONSIDÉRANT QUE la majorité des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la MRC des Laurentides provient des activités de transport des personnes et des marchandises ainsi que des matières résiduelles;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Benoit Perreault, appuyé par le conseiller Steve Perreault et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides reconnaît que des transitions rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme afin de limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire;

ET

QUE le conseil des maires de la MRC demande aux municipalités avoisinantes et aux gouvernements du Québec et du Canada de poursuivre la mise en œuvre d'initiatives permettant d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre et favoriser l'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

ADOPTÉE

13. Culture et patrimoine

13.1. Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité sur la politique culturelle tenue en date du 12 septembre 2019

Le compte rendu de la rencontre du Comité sur la politique culturelle tenue en date du 12 septembre 2019 est déposé lors de la présente séance du conseil des maires de la MRC des Laurentides.

14. Service de l'évaluation foncière

15. Sécurité civile

15.1. Rés. 2019.10.7918 Dépôt et adoption du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a adopté la première version de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie en 2006;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit la révision du schéma au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

CONSIDÉRANT QUE le projet de schéma révisé a été présenté aux différentes municipalités du territoire de la MRC;

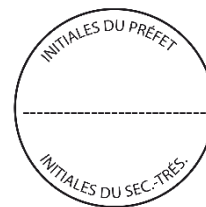
POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Benoit Perreault, appuyé par le conseiller Daniel Charette et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides accepte le dépôt du projet de schéma révisé de couverture de risques comprenant notamment les modifications proposées par la municipalité de Labelle et le plan de mise en œuvre local tel que proposé par la Régie incendie des Monts;

ET

QUE le schéma susmentionné soit transmis au ministre de la Sécurité publique, Madame Geneviève Guilbault, en vue de son attestation.

ADOPTÉE



15.2. **Rés. 2019.10.7919**

Autorisation de signature d'un protocole d'entente relatif au plan de mesures d'urgence et sécurité civile pour les besoins de la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac demande l'assistance de la MRC des Laurentides afin de l'aider dans la prestation de secours d'urgence en utilisant les locaux de la MRC en cas de sinistre majeur, et ce, afin notamment de pouvoir accueillir les coordonnateurs des plans de mesures d'urgence, advenant le cas où ses locaux ne sont pas disponibles ou touchés par un sinistre;

CONSIDÉRANT QUE la MRC possède des locaux susceptibles d'accueillir les coordonnateurs et la volonté de chacun de convenir d'une entente écrite quant à l'utilisation desdits locaux en cas de sinistre ou de situation d'urgence;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Luc Brisebois, appuyé par le conseiller André Ste-Marie et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le Protocole d'entente relatif au plan de mesures d'urgence et sécurité civile à intervenir entre la MRC et la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac.

ADOPTÉE

16. **Organismes apparentés**

16.1. **Parc linéaire et Corridor aérobique**

16.1.1 **Rés. 2019.10.7920**

Octroi de contrat suivant l'appel d'offres sur invitation visant la réfection d'un tronçon du Corridor aérobique

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a lancé un appel d'offres sur invitation visant la réfection d'un tronçon du Corridor aérobique auprès de sept entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu quatre soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la MRC avait un budget de 86 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Excavation R.B. Gauthier Inc. a présenté la soumission conforme présentant le plus bas prix unitaire par mètre linéaire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Pascale Blais, appuyé par la conseillère Caroline Champoux et résolu à l'unanimité des membres présents

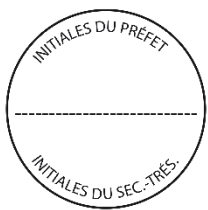
QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides octroie le contrat visant la réfection d'un tronçon du Corridor aérobique à l'entreprise Excavation R.B. Gauthier Inc. pour un montant de 85 995 \$ plus les taxes si applicables, soit un prix unitaire au mètre linéaire de 13,23 \$, le tout selon les termes prévus au cahier des charges et à la soumission reçue;

QUE le montant susmentionné soit imputé à même les crédits budgétaires du poste 02-62900-521 – Entretien parc linéaire;

ET

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la MRC, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

16.1.2 Rés. 2019.10.7921

Autorisation de signature des baux avec les clubs de motoneige pour la saison hivernale 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides doit procéder à la signature de baux avec les clubs de motoneige pour les sections des parcs linéaires Le P'tit Train du Nord et le Corridor aérobique, où est autorisée la pratique de la motoneige lors de la prochaine saison;

CONSIDÉRANT QUE le Club Pionnier des Laurentides, le Club de motoneiges Diable et Rouge inc., le Club de moto-neige de Labelle inc., de même que le Club de motoneige Le Hibou Blanc (1995) inc. désirent renouveler leur bail de location d'une bande du parc linéaire Le P'tit Train du Nord et du Corridor aérobique aux endroits permis pour la pratique de la motoneige;

CONSIDÉRANT QUE les baux susmentionnés seront en vigueur du 1^{er} décembre 2019 au 15 avril 2020 et que la location sera consentie pour la somme de 1\$;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Poirier, appuyé par le conseiller Daniel Charette et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides autorise le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC, un bail avec chacun des clubs de motoneige suivants, à savoir :

- Club Pionnier des Laurentides, pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 15 avril 2020;
- Club de motoneiges Diable et Rouge inc., pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 15 avril 2020;
- Club de moto-neige de Labelle inc., pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 15 avril 2020; et
- Club de motoneige Le Hibou Blanc (1995) inc., pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 15 avril 2020.

ADOPTÉE

16.1.3 Rés. 2019.10.7922

Autorisation de signature d'un bail avec la Ville de Mont-Tremblant pour la saison hivernale 2019-2020

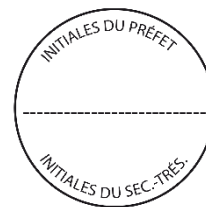
CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant a démontré clairement son intérêt de prendre en charge la gestion d'une partie de la section du parc linéaire, afin d'y intégrer à son réseau actuel, le ski de randonnée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant et la MRC des Laurentides se sont entendues pour la signature d'un bail pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 15 avril 2020;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Poirier, appuyé par le conseiller Luc Brisebois et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC, un bail avec la Ville de Mont-Tremblant pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 15 avril 2020.

ADOPTÉE



16.1.4 **Rés. 2019.10.7923**

Autorisation du dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains pour un projet sur le parc linéaire du P'tit Train du Nord

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a obtenu de la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique la possession de l'emprise ferroviaire désaffectée du corridor Saint-Jérôme/Mont-Laurier, communément appelé Le P'tit Train du Nord, en vue de sa conversion à des fins publiques;

CONSIDÉRANT QUE le 31 octobre 1996, la MRC des Laurentides a signé des baux de location de 60 ans aux fins d'aménagement d'une piste multifonctionnelle sur Le P'tit Train du Nord;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'un des baux signés entre le gouvernement du Québec et la MRC, la MRC s'est engagée à entretenir le terrain et la piste multifonctionnelle du parc linéaire Le P'tit Train du Nord;

CONSIDÉRANT QUE le parc linéaire Le P'tit Train du Nord fêtera son 25e anniversaire en 2021 et qu'une mise à niveau s'impose;

CONSIDÉRANT QUE les statistiques d'achalandage sont évaluées à 1M, que les dépenses touristiques pour l'activité vélo sont estimées à 18M\$ et qu'une augmentation de la fréquentation de près de 40 % s'observe sur les nouveaux tronçons asphaltés, et ce, dès la première année;

CONSIDÉRANT QU'un projet visant à ouvrir un lien Montréal | Mont-Laurier est à l'étude et que Le P'tit Train du Nord doit être en mesure d'offrir une piste sécuritaire et de qualité pour être prêt à un achalandage supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides souhaite procéder à des travaux d'infrastructures et de pavage d'une section de 16 km à Val-Morin, Val-David et Sainte-Agathe-des-Monts pour promouvoir les transports actifs entre les trois municipalités;

CONSIDÉRANT les contributions des municipalités de Val-Morin et Val-David, de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, de la MRC des Laurentides, du Fonds d'appui au rayonnement des régions et du Sentier Transcanadien pour un total de 1 100 000 \$ au projet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Léo Legault, appuyé par le conseiller Benoit Perreault et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides autorise le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains pour un projet sur le parc linéaire du P'tit Train du Nord;

QUE le conseil des maires accepte que la MRC réalise le projet et coordonne le financement des parties pour la réalisation du projet;

ET

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière et le préfet soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC, tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉE

16.2. **Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL)**

16.2.1 **Rés. 2019.10.7924**

Cautionnement de la MRC des Laurentides pour le maintien de la marge de crédit de Transport adapté et collectif des Laurentides

CONSIDÉRANT QUE Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL) est un organisme à but non lucratif s'inscrivant dans les aspects clés du développement durable;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Laurentides

CONSIDÉRANT QUE l'organisme TACL offre des options de mobilité durable, contribuant ainsi au développement et au rayonnement socio-économique de la région;

CONSIDÉRANT QUE le maintien d'une marge de crédit d'un montant de 200 000 \$ s'avère essentiel pour le maintien d'un service de qualité par TACL;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins exige dorénavant que chacune des MRC desservies par l'organisme se rende caution pour le maintien de ladite marge de crédit;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robert Bergeron, appuyé par le conseiller Steve Perreault et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides accepte de se porter caution en faveur du Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL) pour un montant de 200 000 \$ pour la durée du protocole d'entente entre la MRC et TACL;

ET

QUE conformément à l'article 9 du Code municipal du Québec, le conseil des maires de la MRC demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

ADOPTÉE

16.2.2 Dépôt des prévisions budgétaires 2019-2020 du Transport adapté et collectif des Laurentides

Les prévisions budgétaires 2019-2020 du Transport adapté et collectif des Laurentides sont déposées lors de la présente séance du conseil des maires de la MRC des Laurentides.

16.3. Parc Écotouristique de la MRC des Laurentides

16.3.1 Rés. 2019.10.7925

Autorisation du dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Programme de soutiens aux stratégies de développement touristique du ministère du Tourisme

CONSIDÉRANT QUE des développements ambitieux sont envisagés sur le site de l'ancienne pisciculture de Saint-Faustin situé au 737, rue de la Pisciculture à Saint-Faustin-Lac-Carré, province de Québec;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'effectuer des travaux de rénovation majeurs aux bâtiments et sur le site pour préserver le patrimoine du site, sécuriser celui-ci, et permettre d'accueillir des entreprises désireuses de mettre en valeur ce site;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de veiller à la bonne marche du site et à sa viabilité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides souhaite déposer une demande de subvention auprès du ministère du Tourisme dans le cadre du Programme de soutien aux stratégies de développement touristique;

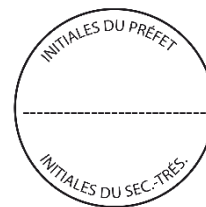
CONSIDÉRANT QU'un apport financier de 20 % du coût du projet doit parvenir de la MRC;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Pascale Blais, appuyé par la conseillère Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides autorise le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien aux stratégies de développement touristique (PSSDT) du ministère du Tourisme pour la réalisation des travaux au site de l'ancienne pisciculture de Saint-Faustin;

QUE conditionnellement à l'obtention de la subvention, le conseil des maires de la MRC s'engage à investir 20 % du montage financier dudit projet;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**



QUE la MRC accepte d'assumer, à l'achèvement des travaux, l'entière responsabilité des coûts d'exploitation et de fonctionnement des infrastructures, des équipements et des bâtiments mis en place et financés dans le cadre du projet déposé au PSSDT, et ce, pendant une période d'au moins 20 ans;

ET

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la MRC, tout document relatif à la présente résolution.

ADOPTÉE

17. Corporation de développement économique (CDÉ)

17.1. Rés. 2019.10.7926

Nomination d'un représentant au sein du conseil d'administration de la Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides

CONSIDÉRANT QUE les règlements généraux de la Corporation de développement économique (CDÉ) de la MRC des Laurentides stipulent notamment que le conseil des maires de la MRC procède à l'élection d'un représentant pour chacune des régions identifiées du secteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE le préfet est d'office un représentant de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE quatre maires doivent être élus à titre de représentant des régions Nord, Centre, Ouest et Sud au sein du conseil d'administration de la CDÉ de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le maire de la municipalité de La Minerve souhaite mettre un terme à son mandat;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à nomination d'un nouveau représentant de la région Nord;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Martin, appuyé par le conseiller Steven Larose et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides procède à la nomination des représentants suivants au conseil d'administration de la Corporation de développement économique de la MRC :

Siège	Membre
1. Préfet	M. Marc L'Heureux Maire de la municipalité de Brébeuf
2. Maire – région Nord	M. Steve Perreault Maire de la municipalité de Lac-Supérieur
3. Maire – région Centre	M. Pierre Poirier Maire de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré
4. Maire – région Ouest	M. Jean-Guy Galipeau Maire de la municipalité d'Amherst
5. Maire – région Sud	M ^{me} Kathy Poulin Mairesse de la municipalité de Val-David

ADOPTÉE

17.2. Rés. 2019.10.7927

Appui à La Manufacture dans le cadre de son projet La Cuisine

CONSIDÉRANT QUE l'organisme *La Manufacture*, partenaire notamment de la *Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides*, a mis sur pied un projet intitulé *La Cuisine*, lequel est destiné au démarrage d'entreprises dans le secteur alimentaire;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Laurentides

CONSIDÉRANT QUE cette cuisine collective est un projet fort stimulant pour la communauté des Laurentides, en plus d'être une occasion de rassembler sous un même toit des esprits créatifs qui permettront de faire émerger des projets porteurs sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC travaille au développement d'une filière d'avenir avec les produits forestiers non ligneux sur son territoire et qu'un partenariat avec *La Manufacture* dans le cadre de son projet *La Cuisine* sera porteur pour les prochaines années;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Léo Legault, appuyé par le conseiller Luc Brisebois et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides appuie *La Manufacture* dans le cadre de son projet intitulé *La Cuisine*.

ADOPTÉE

18. **Divers**

19. **Dépôt de documents**

20. **Bordereau de correspondances**

21. **Ajouts**

21.1. **Rés. 2019.10.7928**

Nomination de représentants pour la négociation de l'entente relative à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

CONSIDÉRANT la résolution 2019.09.7879 adoptée par le conseil des maires de la MRC des Laurentides lors de sa séance tenue en date du 19 septembre 2019 concernant sa position relativement au renouvellement de l'entente de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil des maires de la MRC refusent la reconduction de l'entente actuelle de la RIDR;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle entente doit être négociée à la satisfaction des membres restants de la RIDR;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer des représentants de la MRC pour participer aux négociations des termes et conditions de cette nouvelle entente;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller André Ste-Marie, appuyé par la conseillère Évelyne Charbonneau et résolu à la majorité des membres présents

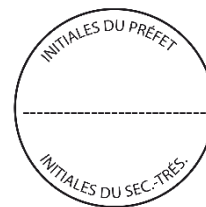
QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides mandate le préfet, la directrice générale et secrétaire-trésorière et le directeur du service environnement et parcs, à titre de représentants de la MRC dans le cadre des négociations de la nouvelle entente relative à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge, lesquels, au besoin, peuvent s'allier de toute autre personne;

QUE le comité de négociation de l'entente soit formé d'un total de six personnes incluant les trois (3) représentants de la MRC des Laurentides et des trois (3) représentants des cinq (5) municipalités de la Rouge;

ET

QUE les représentants de la MRC susmentionnés soient autorisés à dépenser toute somme utile à l'exécution de leur mandat.

ADOPTÉE



21.2. **Rés. 2019.10.7929**
Desserte policière

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant et la municipalité de Lac-Tremblant-Nord sont en réflexion sur l'avenir de leur desserte policière;

CONSIDÉRANT QUE des consultations publiques auront lieu les 1er et 2 novembre 2019 auprès des citoyens de la Ville de Mont-Tremblant et de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord;

CONSIDÉRANT QU'advenant que la Ville de Mont-Tremblant et la municipalité de Lac-Tremblant-Nord désirent aller de l'avant avec les services de la Sûreté du Québec, la MRC des Laurentides devra donner son accord à une telle démarche dans le cadre de son entente avec la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QU'après analyse de l'entente entre la MRC et la Sûreté du Québec, l'inclusion de la desserte de la Ville de Mont-Tremblant et de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord serait envisageable;

CONSIDÉRANT QUE cette inclusion n'augmenterait pas les coûts associés à cette entente;

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec a fait la démonstration selon laquelle la possible desserte inclusive viendrait répondre efficacement aux priorités et aux enjeux sur l'ensemble du territoire de la MRC;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par le conseiller Steven Larose, appuyé par le conseiller Pierre Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides appuie la Ville de Mont-Tremblant et la municipalité de Lac-Tremblant-Nord dans le cadre de leur démarche relative à la desserte policière et acceptera, le cas échéant, de modifier son entente afin que la Sûreté du Québec desserve l'ensemble du territoire de la MRC.

ADOPTÉE

22. **Questions diverses**

23. **Période de questions**

Aucune question n'est posée.

24. **Rés. 2019.10.7930**
Levée de la séance

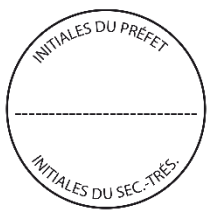
Il est proposé par le conseiller Pierre Poirier, appuyé par le conseiller Steven Larose et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la présente séance soit et est levée, il est 18 h 50.

ADOPTÉE

Marc L'Heureux
Préfet

Nancy Pelletier
Directrice générale et secrétaire-trésorière



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

